

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DFA 69 Programmation du Fonds Social Européen (FSE).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement CE n°1083/2006 du Conseil ;

Vu le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du Conseil ;

Vu le règlement délégué n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) ;

Vu la décision de la Commission européenne du 10 octobre 2014 approuvant le programme opérationnel national Fonds social européen 2014-2020 ;

Vu l'article 78 de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu l'article L121-1 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à l'organisation départementale du dispositif d'insertion, au plan départemental d'insertion et au Pacte territorial pour l'insertion ;

Vu l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2016 DASES 249 G du 14 Juin 2016 approuvant le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) pour la période 2016 – 2020 ;

Vu la circulaire DGEFP n°301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération 2015 SG 1 G en date du 11 février 2015 autorisant Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, à solliciter et accepter la délégation de gestion des crédits du volet inclusion active du Fonds Social Européen au titre du Programme opérationnel national de la période de programmation 2014-2020 ;

Vu la Convention de subvention globale n°201500023 au titre du programme opérationnel national FSE conclue entre le Département de Paris et l'État pour la période 2015-2017 ;

Vu la convention de subvention globale n°201700010 au titre du programme opérationnel national FSE conclue entre le Département de Paris et l'État pour la période 2018 – 2023 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver l'avis préliminaire présenté en comité technique FSE du 2 novembre 2021 conformément aux annexes 1 et 2 visant à attribuer à la Ville de Paris une subvention maximale de FSE de 3 300 000 euros dans le cadre de la demande 202102224 relative à l' « Achat de masques en réponse à la crise sanitaire ainsi que l'avis préliminaire présenté en comité technique FSE du 2 novembre 2021 conformément aux annexes 1 et 3 qui attribue à la Ville de Paris une subvention programmée de FSE de 288 688,68 €.

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Article 1 : Dans le cadre de l'appel à projets FSE « Financement des dépenses liées à la crise sanitaire » pour la période 2018-2020, le Conseil de Paris approuve l'avis préliminaire présenté en comité technique FSE du 2 novembre 2021 conformément aux annexes 1 et 2 visant à attribuer à la Ville de Paris une subvention maximale de FSE de 3 300 000 euros dans le cadre de la demande 202102224 relative à l' « Achat de masques en réponse à la crise sanitaire ».

Article 2 : Dans le cadre de l'appel à projets FSE « gestion optimale de la subvention globale par la Ville de Paris », le Conseil de Paris approuve l'avis préliminaire présenté en comité technique FSE du 2 novembre 2021 conformément aux annexes 1 et 3 et attribue à la Ville de Paris une subvention programmée de FSE de 288 688,68 €.

Article 3 : Le Conseil de Paris approuve la demande d'avenant de l'opération 202003212 de la Ville de Paris pour l'opération « Accompagnement d'allocataires parisiens du RSA, au titre de la référence unique, en vue de leur insertion sociale et professionnelle » visant à mettre à jour le plan de financement.

Article 4 : Le Conseil de Paris prend connaissance du bilan des visites sur place effectuées sur les opérations en cours durant l'année 2021.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO